

« La propriété est un droit social, et non un droit naturel » Saint-Just

## 1792, entrer en République

En partenariat avec le programme ANR ACTA-POL (Lille3, Rouen, Clermont 2) et l'Institut d'Histoire de la Révolution Française (Paris 1), la Société des Etudes Robespierriennes va marquer le 220ème anniversaire de la naissance de la République par un colloque les 20 et 21 septembre 2012 : « Pour commémorer le 220ème anniversaire de la Première république, le colloque entend interroger « le moment républicain » ouvert à l'été 1792. Entrer en République n'allait pas forcément de soi, malgré la suspension provisoire du roi, ni pour les citoyens qui élirent leurs représentants à la Convention nationale, ni pour ceux qui furent appelés à y siéger. La république est alors tout à la fois un horizon d'attente et un modèle politique, qui renvoie à des expériences de nature diverse, républiques anciennes, républiques modernes, républiques récemment nées



d'expériences révolutionnaires. N'ayant jamais été formellement proclamée, la Première République est-elle un choix par défaut, l'aboutissement d'une maturation née des spécificités du processus révolutionnaire depuis la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, l'ambition d'un dépassement des expériences républicaines antérieures? La réponse est évidemment plurielle; pour autant, il est sans doute possible de dépasser la variété des options individuelles pour comprendre et analyser « un choix » devenu collectif, au moins de fait »

Pour participer au colloque, le nombre de places étant limité, une inscription est indispensable, en adressant un mail à :

[commemoration-republique@revolution-francaise.fr](mailto:commemoration-republique@revolution-francaise.fr),

ou un courrier à :

S.E.R, colloque « Entrer en République »,  
17 rue la Sorbonne, 75005 Paris.

## SOMMAIRE

- Page 2 : le propriétaire de la maison de Robespierre en prison
- Page 3 : l'obsession Robespierre de Stanisława Przybyszewska
- Page 4 : quand Mirabeau et Beaumarchais se réconcilient pour filouter le fisc
- Page 5 : Robespierre en carrosse de Paris à Arras  
Les 25 ans de l'ARBR (suite)
- Page 6 : au temps des carrosses : le droit de cuissage  
Information : Carnet de Robespierre
- Page 7 : c'est à lire, c'est à voir
- Page 8 : Déclaration des Droits de l'Homme de Robespierre (1)  
A la recherche de l'auberge l'Écu d'Artois
- Page 9 : Robespierre vu par Mme de Staël  
Lettre d'Augustin Robespierre (2)
- Page 10: les conférences de l'ARBR actualités

## Conférences automne 2012

**13 octobre:** « La République une et indivisible, un concept toujours d'actualité ? » par Georges Sentis, président honoraire de l'ARBR

**17 novembre:** « Jean-Jacques Rousseau : expériences d'une vie et élaboration d'une pensée critique » par Claude Mazaauric, historien

(voir page 10)

LES AMIS DE ROBESPIERRE (A.R.B.R.)  
Maison des Sociétés, rue Aristide Briand  
62000 ARRAS

Mel : [amisderobespierre@orange.fr](mailto:amisderobespierre@orange.fr)  
Site : [www.amis-robespierre.org](http://www.amis-robespierre.org)

## Le propriétaire de la maison de Robespierre en prison

Alors que les bataillons de volontaires de la République trouvaient en face d'eux, non seulement des régiments de Prussiens et d'Autrichiens mais aussi une armée d'aristocrates émigrés, on comprend qu'il ne faisait pas bon d'être soit même un ci-devant noble et d'avoir un parent passé à l'ennemi.

Et le Pas-de-Calais n'en manquait pas de ces gens qu'il fallait tout naturellement tenir en suspicion. (1) On y était si proche des combats (donc à portée de passer aisément dans l'autre camp) et la contre-révolution y était si active (2) qu'on ne s'étonnera donc pas que le décret du 17 décembre 1793 qui **déclare suspects tous les parents d'émigrés** y ait été appliqué avec une particulière sévérité.



Dans la liste de ceux qui furent frappés par cette mesure on trouve le dénommé DUFETEL, propriétaire de la maison d'Arras (rue des Rapporteurs) qu'occupa la famille Robespierre dès 1787.

Il s'appela en fait Ignace Joseph, Marie LE FRANCOIS dit Dufétel. Il avait 36 ans, il était marié sans enfant et habitait Saint-Omer.

Il fut mis en état d'arrestation le 24 vendémiaire an II (15 octobre 1793) par le Comité de Surveillance de cette ville.

« sur le fondement qu'il est frère d'émigré, que lui-même s'est retiré honteusement pendant un long laps de temps sur le territoire étranger, qu'il n'en est revenu que dans la crainte d'être dépouillé de ses biens, qu'il a depuis cette époque été mis en état d'arrestation pour fait de suspicion et que d'ailleurs il n'a montré que du fanatisme et de l'aristocratie depuis la naissance de la révolution »

Son frère, le chevalier de Marconville, était en effet parti hors des frontières.

Mais le 2 frimaire an II (22 novembre 1793) Ignace LE FRANCOIS espère être bientôt libéré. Le Comité de Surveillance de Saint-Omer, qui entre temps a été renouvelé, considère que :

1°) Ignace Le François n'avait aucun pouvoir pour empêcher l'émigration de son frère qui ne vivait point avec lui.

2°) que la loi n'empêchait point de voyager hors de la république, il a pu le faire et qu'il est entré avant le 9 mars 1792, ce qui est prouvé par la signature du bail passé devant notaire le 25 septembre 1791.

3°) que les dons patriotiques qu'il a faits ne manifestent pas des sentiments aristocratiques

(En effet le 30 septembre 1793 le citoyen Dufétel avait fait don de 50 livres, et le 4 vendémiaire offert 60 livres pour les volontaires qui partaient combattre pour la république dans la Belgique, plus 5 livres pour boire le jour de leur départ »).

4°) que le zèle dans le service de la garde nationale attesté par les sans-culottes de sa compagnie milita aussi en sa faveur.

5°) Qu'on n'a trouvé dans ses papiers (sa maison ayant été fouillée le 2 décembre) aucun vestige de fanatisme et d'aristocratie qu'on lui suppose.

Que donc Ignace LE FRANCOIS doit être remis en liberté

**Ignace Le François reste néanmoins en prison et sa sœur le rejoint**

Le 25 germinal an II (14 avril 1794) sa sœur Pélagie Le François, native de Saint-Omer âgée de 35 ans et demeurant à Longuenesse, est arrêtée à son tour par ordre du Comité révolutionnaire, « pour être sœur d'émigré, ex-noble et regardée comme aristocrate et fanatique ».

Le maire de Saint-Omer et les officiers municipaux de la ville unanimes signent une attestation en faveur de Pélagie « recommandable par son civisme. Leur démarche est approuvée par La Société montagnarde de Saint-Omer puis par les Administrateurs du District. Mais en vain.

On apprend par la suite que la mère de Le François est emprisonnée elle aussi.

Il faudra attendre le rapport du Comité révolutionnaire du 2 frimaire an III (22 novembre 1794) pour que Ignace LE FRANCOIS, dit DUFETEL soit (ainsi que sa mère et sa sœur) « rendu à la liberté ».

Il aura passé un peu plus d'un an en prison, un sort immérité peut-être, mais moins dramatique que celui des volontaires du bataillon de Saint-Omer qui durant la même période perdirent la vie en combattant les armées étrangères.

Il restera propriétaire de la maison d'Arras, rue des Rapporteurs jusqu'en 1830.

On ignore ce que devint son frère émigré, le chevalier de Marconville.

Christian Lescureux

1°) Le Pas-de-Calais était l'un des départements qui comptait plus de 2 000 émigrés.

2°) L'évêque d'Arras, Monseigneur de CONZIE, était à Coblenz l'un des principaux conseillers des princes émigrés et entretenait des relations étroites avec les contre-révolutionnaires du diocèse, notamment les prêtres réfractaires.

Stanisława Przybyszewska est une écrivaine polonaise, née le 1er octobre 1901 à Cracovie et morte le 15 août 1935 à Dantzig (devenue depuis Gdansk). Si son nom n'est pas connu en France, son œuvre, pourtant, l'est. Passionnée par la Révolution Française, elle est l'auteur de la pièce de théâtre « L'Affaire Danton » qui fut portée au cinéma en 1983 par Andrzej Wajda, sous le titre « Danton » avec, dans le rôle-titre, Gérard Depardieu.

### L'OBSESSION ROBESPIERRE DE STANISŁAWA PRZYBYSZEWSKA

Do mojej Matki !

Née en 1901, Stanisława Przybyszewska est la fille illégitime de l'artiste Aniela Pajak, une peintre impressionniste et de Stanisław Przybyszewski, écrivain, poète et dramaturge polonais dont elle ne portera le nom que vingt ans plus tard. Il était le célèbre chef de file de l'école moderniste de la Belle époque, directeur de la revue littéraire « Zycie ». Pendant son enfance, Stanisława voyagea à travers l'Europe avec sa mère. Elle put ainsi apprendre l'anglais, le français et l'allemand, langues qu'elle maîtrisa toutes trois très bien. Son éducation fut libre et athée, cultivant l'indépendance.

À l'université, elle étudia la philosophie. Durant ses études, elle fit une dépression nerveuse due à un conflit avec son père. Sa fréquentation des milieux communistes lui valut une arrestation et une incarcération pendant quatre mois avec des prostituées et des délinquants. Cet épisode de sa vie émaissa ses nerfs déjà très fragiles et la marqua profondément.

En 1921, Stanisława Przybyszewska se maria avec Jan Paniński, un artiste qu'elle avait rencontré à Cracovie. Elle avait souhaité cette union principalement pour fuir la solitude mais le bonheur matrimonial fut de courte durée, en raison notamment de l'addiction aux drogues de Jan, qui le rendait irascible et caractériel. Le couple se sépara très rapidement. Jan mourut seulement trois ans après leur mariage, en 1924, à Paris, d'une overdose de morphine.

À partir de son veuvage, Stanisława Przybyszewska sombra dans une solitude sévère. Sa vie fut de plus en plus précaire. Elle subsista grâce à quelques cours de langues qui parvinrent à peine à la faire vivre. Après la mort de son mari, elle décida de se consacrer entièrement à la littérature. Elle réalisa en effet qu'écrire constituait sa vocation et elle passa le reste de sa courte vie à se dévouer à cette activité. Elle désira fanatiquement démontrer que, sur ce terrain littéraire, elle pouvait finalement battre son père et être meilleur écrivain que lui.

Et c'est aussi précisément à cette époque de sa vie qu'elle se plongea totalement dans la Révolution Française, au point d'en être obsédée. Ses choix littéraires, en tant qu'auteur, se limitaient exclusivement à ce sujet et surtout à Maximilien Robespierre qu'elle vénait. Elle était tellement dévorée par sa passion de la Révolution Française qu'elle datait ses lettres à l'aide du calendrier républicain. Les destinataires de ses missives étaient très divers, dont le célèbre écrivain Thomas Mann. Sa passion pour cette période de l'histoire de France eut sans doute pour point de départ la lecture d'un ouvrage de Georg Büchner, « La Mort de Danton », écrit en 1835, bien que pourtant elle détesta l'approche dantoniste de l'auteur. En effet, Stanisława Przybyszewska était pour sa part très influencée par l'école Robespierrienne d'Albert Mathiez.

Bien que sa célèbre pièce de théâtre porte le nom de Danton, Stanisława Przybyszewska était en réalité complètement obsédée par Maximilien Robespierre dont il est le héros.



Dans ses écrits, elle mettait en avant ses vertus et son caractère visionnaire, Robespierre ayant prédit avec grande clairvoyance, les événements futurs qu'il présentait. Elle était comme « possédée » par lui. « J'ai la certitude » écrit-elle dans un courrier à un ami « que je comprends Robespierre mieux que n'importe qui dont j'ai lu les travaux lui étant consacrés. » Stanisława Przybyszewska

attribuait notamment à Robespierre ses propres opinions communistes et elle était convaincue qu'il avait prédit la désastreuse montée du capitalisme qu'elle abhorrait.

En 1929, dans une lettre, elle écrit : « Je suis aujourd'hui encore, plus amoureuse de Robespierre qu'il y a cinq ans (...) Grâce à cette homme, j'ai découvert la morale, la conception spirituelle la plus élevée de l'homme. » (\*)

Robespierre a toujours été l'objet central de sa vie et de ses écrits. Il est le héros de ses deux œuvres qui nous sont connues : « L'Affaire Danton » terminée en 1929 et une seconde pièce de théâtre qu'elle avait commencée plus tôt, « Thermidor », mais qui resta hélas inachevée lors de sa mort en 1935.

De plus en plus pauvre, elle passa ses dernières années dans un tout petit appartement de Dantzig. Terriblement fragile tant physiquement que psychologiquement, elle se consacra corps et âme à écrire sur la Révolution Française et à réhabiliter la mémoire de Robespierre. Coupée du monde réel, loin de ce XXe siècle qu'elle détestait, elle se réfugiait dans son monde imaginaire, dans la fin du XVIIIe siècle français, avec la mémoire des révolutionnaires morts depuis longtemps. Épuisée par les privations, la faim, le froid et les drogues, elle s'éteignit finalement seule et dans l'anonymat le plus complet, à l'âge de 33 ans, six semaines à peine avant ses 34 ans.

Stanisława Przybyszewska est morte inconnue de ses contemporains. Il fallut attendre plusieurs décennies pour que ses œuvres soient exhumées et tirées de l'oubli. Ce n'est qu'en 1967 qu'un metteur en scène polonais, Jerzy Krakowski, découvrit dans des archives la pièce « L'Affaire Danton », ouvrage abondamment raturé et très difficile à lire. Il s'attela à la tâche et la pièce fut un succès. Elle connut dès lors des traductions dans plusieurs langues et fut plus tard adaptée pour le cinéma en 1983 par Andrzej Wajda sous le titre raccourci de « Danton ».

Quant à l'histoire de sa vie, elle demeure globalement méconnue. Écrivains de langue anglaise, Jadwig Kousack et David Gerould lui consacrèrent un ouvrage en 1989 intitulé « Une vie de solitude », biographie regroupant des lettres sélectionnées écrites par Stanisława Przybyszewska. Mais la meilleure perception de la personnalité de Stanisława Przybyszewska a sans doute été donnée par une autre romancière. L'auteur Hilary Mantel a écrit dans la « London Review of Books » (Vol. 22 n° 7, daté du 20 mars 2000) une phrase très juste et très poétique sur la vie et la mort de Stanisława Przybyszewska : « La tuberculose, la morphine et la malnutrition ont été reconnues comme étant les causes de sa mort. Mais Stanisława Przybyszewska aurait certainement pu être plus justement diagnostiquée comme la femme qui est morte de Robespierre », c'est-à-dire morte de cette maladie d'aimer obsessionnellement Maximilien Robespierre, tout en excès, jusqu'à la folie.

Docteur Michel CSANYI

(\*) Citation issue de la préface bibliographique de « L'Affaire Danton » traduit par Daniel Beauvois, éditions L'Age d'homme, collection Classiques slaves.

## Quand Mirabeau et Beaumarchais se réconcilient pour filouter le fisc

En 1785, une aigre controverse les avait opposés. Elle avait été précédée par un affront lorsque Beaumarchais avait refusé un emprunt de 12.000 francs à Mirabeau.

- « un prêt qui vous serait aisé », avait argué le quémandeur.

- « sans doute, mais comme il me faudrait me brouiller avec vous le jour de l'échéance, car vous seriez insolvable, autant que ce soit aujourd'hui, j'y gagne 12.000 francs ».

L'année d'avant, manipulé par ses amis banquiers Panchaud et Clavière, Mirabeau avait contribué par des pamphlets à la chute des cours de la Caisse d'Escompte, coupable d'avoir évincé Panchaud de son conseil d'administration sur instruction du ministre Calonne. Et le trio avait réalisé de substantiels bénéfices en jouant sur les cours.

Sur leur lancée, ils tournèrent leurs batteries contre leur principal concurrent dans le secteur des assurances. Ils comptaient sur le talent polémique de Mirabeau pour déprécier cette Compagnie des Eaux ainsi dénommée parce qu'elle avait installé dans les quartiers parisiens de Chaillot et du Gros Caillou deux pompes à feu (à vapeur Watt) destinées à alimenter en eau de Seine des consommateurs abonnés. Elle était dirigée par les frères Perier.

Le réquisitoire de Mirabeau contre les agiotages, les prix exorbitants, l'insalubrité de l'eau distribuée fit tomber les cours des actions de la Compagnie, ainsi assimilée à une escroquerie.

C'est alors que le contrôleur général Calonne, intéressé à leur stabilité, fit appel à Beaumarchais, lui aussi impliqué comme actionnaire lésé, pour répliquer aux libellés « diffamatoires » de Mirabeau. Dans l'échange qui s'ensuivit, c'est Beaumarchais qui se révéla le moins agressif, défendant sa position avec des chiffres et des arguments, louant le talent d'écrivain de Mirabeau avec une once d'ironie, mais il insinua que son adversaire travaillait pour « des amis qui ont joué à la baisse des actions de la Compagnie ». Il conclut en brochant un calembour sur ce « comte de Mirabeau qui, au lieu de Philip-piques, ne lance que des mirabelles ».

Mirabeau prit la mouche et fonda contre Beaumarchais avec une bordée d'invectives. Tout ce qui faisait la réputation de l'auteur célèbre, « son aide aux insurgents d'Amérique avec des fournitures avariées, des nourritures éventées, des vieux fusils revendus comme neufs », « son expédition secrète en Angleterre pour faire taire un calomniateur de la Du Barry, terminée par un compromis véral », sa publication des œuvres complètes de Voltaire confuse et mal présentée, « le théâtre français avili par



lui en tréteaux, école de mauvaises moeurs, insulte aux corps constitués, aux citoyens, aux lois, à la bienséance (Figaro!), tout cela serait conçu uniquement pour l'agiotage, le profit, la publicité, l'intrigue ».

« Vous, Monsieur, qui prostituez votre plume à servir la cupidité, vos vingt lignes de plates exagérations sur mon style me dévoilent votre bassesse... vous ressemblez à ceux qui pour tout sens moral n'ont que la vanité... je vous donne un conseil, ne songez désormais qu'à vous faire oublier ».

Cinq ans plus tard, en octobre 1790, Mirabeau est devenu l'oracle de l'Assemblée Nationale Constituante. L'étoile de Beaumarchais a pâli dans l'opinion publique parisienne parce que, bourgeois enrichi, il adhère difficilement à son évolution vers l'extrémisme populaire.

Or, tous deux se retrouvent face à face parmi les concurrents à l'acquisition d'un bien du Clergé, mis en vente aux enchères après sa nationalisation au profit de l'Etat, comme gage de la monnaie en assignats et de l'apurement de la dette publique, le couvent des Minimes de Vincennes.

C'est alors que Mirabeau écrit à Beaumarchais : « On dit que vous enchérissez. Si vous désirez véritablement ce séjour, vous l'évaluerez plus cher que je ne suis en état de le faire. Je trouverais désobligeant de hausser à votre désavantage le prix d'un objet auquel je ne pourrais atteindre. Si donc vous tenez à cette acquisition, je retire mon offre. Sinon, je suis persuadé que vous aurez le même procédé pour moi, et que notre concurrence n'exagérera pas le prix ».

Beaumarchais acquiesce : « Je me dépars de toutes mes prétentions sur Vincennes, mais pour le salut de mon âme, réservez-moi le grand tableau du Jugement dernier qui orne la sacristie où j'ai préparé ma première communion... Si vous avez besoin de mon concours pour faciliter cet achat, parlez! »



Mirabeau remercie en offrant le tableau : « Il n'est point de fautes inexpiables, ni de rancunes éternelles », puis Beaumarchais sollicite un dîner de réconciliation : « Faites une salle à manger de mon antique sacristie, j'y accepterais avec joie un repas civique ».

Ainsi, les deux compères s'accordaient-ils pour empêcher les enchères de s'élever, léssant l'Etat à qui le produit devait revenir. Mais il y a une morale immanente : Mirabeau est mort avant d'avoir acquis le couvent de Vincennes.

Jean Gouellain

## Robespierre en carrosse de Paris à Arras

On est fin août 1781 ; Maximilien Robespierre, diplômé d'avocat en poche, hésite à faire carrière à Paris, où son jeune frère poursuit ses études. Finalement il décide de quitter la capitale et de rejoindre à Arras où il suppose pouvoir compter sur quelques solides appuis.

Son bagage fait, il se rend au Bureau des Voitures publiques, fixé au Grand Cerf, rue Saint-Denis. Il a appris qu'un carrosse part tous les mardis et qu'il va jusqu'à Saint-Omer en passant par Arras. Bien que pressé de rentrer, notre jeune avocat est trop désargenté pour choisir la chaise poste, bien plus coûteuse, mais qui l'aurait ramené en Artois en moins d'une journée et demie.

Le prix de la place en carrosse est de 21 livres par personne. 21 livres c'est à peu près ce que gagne un simple ouvrier en un mois. Voyager coûte cher car il faut ajouter à cette somme les dépenses aux différents relais. Il faut payer en plus 3 sous par livre de bagage.

Le départ est fixé à cinq heures du matin. Une heure plus tard le carrosse est à La Villette et à sept heures au Bourget. Il a parcouru quatre lieues (soit un peu de plus de seize km) et c'est le premier relais. Il faut remplacer les chevaux et repartir. Prochain relais, quatre lieues plus loin, à Louvres-en-Parisis, pour renouveler les montures et dîner : il est dix heures et demie. On repart deux heures plus tard. Les relais suivants se font à la Chapelle en Serval, puis à Pont-Sainte Maxence, où l'on s'arrête à dix-huit heures trente et pour la nuit.

En carrosse on ne voyage pas dans l'obscurité. On a parcouru ce premier jour quatorze lieues un quart. Chaque relais est aussi une hôtellerie. Le repas pris, des chambres attendent les voyageurs qui se répartissent les lits souvent disposés dans une même chambre

Le lendemain, mercredi, on repart à cinq heures pour arriver à Roye à dix-huit heures, après avoir dîné à Gournay. On a relayé en tout quatre fois et parcouru dix-neuf lieues un quart. La route du nord est réputée fatigante

et, sur bien des endroits, le « pavé du roi » est en mauvais état.

**Le vendredi Robespierre arrive enfin à Arras : il est dix heures du matin.** Le voyage a duré trois jours et demi ; on a changé quinze fois de chevaux et avalé quarante quatre lieues et demie (soit un peu plus de 185 km). Le tracé de la route d'Arras à Paris est alors fort semblable à celui qu'on emprunta le plus souvent avant la création de l'autoroute A1.

L'almanach d'Artois de cette époque nous apprend qu'au départ d'Arras pour Paris le carrosse partait les mardis et vendredis à six heures du matin. Il y avait aussi un carrosse pour Saint-Omer, passant par Béthune et Aire à six livres la place, une voiture pour Saint-Pol à trente sous la place, un chariot pour Cambrai les lundis et jeudis à deux livres dix sols...

Le député Robespierre ne reprendra la route pour Paris et Versailles qu'en avril 1789, et ne reviendra qu'une seule fois à Arras (et Béthune et Lille) : en octobre 1791.

Comme la plupart de ses contemporains il aura peu voyagé. Dans son ouvrage « *Quand Robespierre et Danton inventaient la France* » l'académicien André Stil fait remarquer que : « *Bien qu'il ait gouverné la France, Robespierre n'a jamais vu la mer* »... et pas plus de sommets que ceux des collines d'Artois.

Comment imaginer aujourd'hui un chef d'état qui n'ait pas sillonné la planète ?

Christian Lescureux

### Les 25 ans d'activités de l'ARBR (suite)

#### Le buste de Robespierre enfin au grand jour

Dès 1988, l'ARBR décida de rendre au public le buste en marbre de Robespierre scellé depuis 1933 dans une salle fermée de l'hôtel de ville d'Arras. Un ami sculpteur, M. Binet, en fit le moule puis plusieurs copies. Ainsi un buste en bronze offert par l'association fut inauguré en 1990 dans la cour du Lycée Robespierre. Une autre copie fut donnée au nouveau Lycée Robespierre de Lens. Harnes, berceau de la famille Robespierre, en acquit une autre, ainsi que la ville d'Arras elle-même (où il attend dans la maison Robespierre d'être érigé un jour en place publique).

#### Les maisons « Robespierre »

Dès sa création l'ARBR s'est mobilisée pour que la ville achète la maison de Robespierre puis pour qu'elle soit restaurée. Elle a ensuite fait de la maison des Carrault, (leurs-grands-parents) un autre lieu de la mémoire des Robespierre à Arras.



1989 : exposition à Arras  
« Robespierre, connais pas? »

#### Conférences-débats

3 conférences en 1987, 8 en 1988, 55 en 1989 (dont 33 en lycées et collèges) et des dizaines d'autres depuis : elles sont l'outil privilégié de l'ARBR pour remplir sa mission. Universitaires, historiens, écrivains en renom continuent d'y prêter gracieusement leur concours.

#### Et colloques à Arras

« L'Image de la Révolution et de Robespierre dans les manuels d'histoire d'Europe » en 1989, et « République et Mouvement ouvrier » en 1992, à l'initiative de l'ARBR, qui fut aussi associée aux colloques, de Lille 3 en 1993 et de la SER en 2003.

#### Cinéma, théâtre et radio

L'ARBR fut sollicitée pour le tournage à Arras de plusieurs séquences de films de la BBC, de la RAI de la Télévision helvète, de FR3. Elle réalisa elle-même un film en 1993 et a programmé d'innombrables séances de projection d'oeuvres sur la Révolution. Elle a été associée aux représentations de pièces créées par les Rosati, comme les « Robespierrots », et plus récemment mis en scène la pièce « Thermidor » de C. Frégeac.

à suivre...

## AU TEMPS DES CAROSSES : le droit de cuissage

Dire qu'il y a encore des gens que les dorures des carrosses d'autrefois font rêver de galants seigneurs et gentes dames et d'un ancien régime plein de charmes et de délicatesse.

Au risque de gâcher leurs illusions, donnons leur donc à lire ce texte authentique de 1744 par lequel le seigneur de Bertaucourt-les-Thennes (un village de Picardie) signifie sans ambages à ses paysans, qu'outre tout ce qu'ils lui doivent, il s'octroie « le droit de coucher avec leur épouse le jour des noces la cuisse nue une heure ou deux si bon lui semble » et même au-delà.

*« Par devant nous Jean Lefebvre, lieutenant de la justice dudit Bertaucourt est comparu en personne le dit Thomas Douchet, lequel présent comparant audit nom, se faisant et portant fort pour ses allures, nous a requis la réception de ce présent adveu, après qu'il nous a affirmé icelluy véritable et a promis et promet paier annuellement au dit seigneur possesseur et postérieur les cens et charges cy-dessus déclarés tant et si longtemps qu'il en sera et demeurera, propriétaire et détempleur, sans préjudice aux arriérages si aucuns sont deubs, et en outre reconnois ledit comparant être dues pour droit local audit Bertaucourt; droit de relief eu cas de mutation, tels que trois sols le quatre denier par chacune tenance, mesure ou pré, païable dans quarante jours après la dite mutation, sous peine de soixante sols parisis d'amende et qu'aucune ne peut se marier audit Bertaucourt sans le consentement exprès dudit seigneur et que le jour des nocces l'époux est obligé d'aller personnellement vers ledit seigneur et présenter et donner deux plats bien garnis, l'un de viande, l'autre de tarte, et demander congez de coucher avec son épouse, sous peine de pareil amende que dessus et en outre qu'il est permis audit seigneur de coucher la cuisse nud dans le lit avec l'épouse une heure ou deux si bon lui semble, le tout sauf à augmenter ou diminuer, si le cas y échet. Sur quoy, nous, ouï le procureur pour office d'ycelle seigneurie, nous avons tenu ledit adveu pour reçu et en conséquence avons icelluy comparant, après qu'il nous a subi juridiction et de son consentement, condamné et condamnons de satisfaire à l'advenir à l'entier accomplissement du présent, qui fut fait et passé à Bertaucourt par moi Jean Deele, greffier soussigné, et a signé avec nous le dix-sept septembre du mois de l'année mil sept cent quarante quatre.*

*J Lefebvre, thomas douchet deele, Am Gaudel*

### Aux lecteurs qui ont commandé le *Carnet de Robespierre*

Un « copier-coller » intempestif a provoqué une erreur à la page 17, qui reprend le commentaire de Mathiez d'une autre page. Sur simple demande de votre part, nous vous ferons parvenir le texte correspondant à la page manuscrite, que vous voudrez bien coller à la bonne place. Avec toutes nos excuses.

Voici le texte de la note d'Albert Mathiez :

- 1-Je ne vois pas que cette communication ait été faite à la Convention. Le Comité arrêtera dans la séance du 22 octobre, plusieurs mesures réglementaires proposées par Robespierre.
- 2-Robespierre était très désireux de ne pas jeter les Etats-Unis et la Suisse dans le conflit à côté de nos ennemis. Il ménageait le gouvernement de Washington et écoutait volontiers les suggestions de son représentant à Paris, l'ambassadeur Gouverneur Morris.
- 3-Le 27 octobre 1793, les Comités réunis de salut public, du commerce et d'agriculture arrêtaient que le tableau du maximum accorderait 5% de bénéfice au marchand en gros et 10% au détaillant.
- 4-Cette phrase au crayon léger n'est pas apparue dans la phototypie Metteroz. Je n'ai pas réussi à me enseigner sur ce personnage.
- 5-Un mot illisible. Peut-être « soin »

## HEROS ET HEROINES DE LA REVOLUTION FRANCAISE

sous la direction de Serge BIANCHI

"La Révolution Française est au coeur de la construction et de la déconstruction des figures héroïques, constitutives de ses combats et de sa légitimation : héros et héroïnes de la Première République, soldats-citoyens, "martyrs de la liberté", gloires locales et régionales, aux destins contrastés. Peut-on dégager la nature et l'essence du héros révolutionnaire dans le temps long des célébrations de la nation ? Faut-il opposer le héros à l'antihéros ou au martyr, le civil au militaire, le laïc au clérical, le local au national ? A partir d'exemples présentés par une trentaine de spécialistes, il s'agit de fournir des axes d'analyse et d'interprétation pour le chantier qui croise tant de destins individuels, de sensibilités et mémoires collectives."

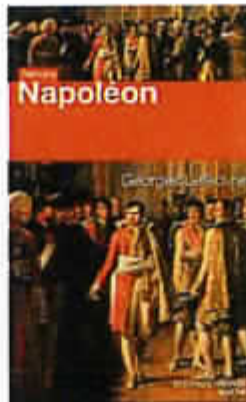
Editions CTHS Histoire



## NAPOLEON (réédition)

de Georges LEFEBVRE, lillois de naissance, socialiste de conviction, président dès 1932 de la Société des Etudes Robespierriennes et fondateur de l'Institut d'Histoire de la Révolution Française.

"Dans ce livre dont la première publication aux PUF date de 1941, Lefebvre fait de Napoléon Bonaparte l'héritier de la Révolution française ajoutant que la dictature qu'il a imposée à la France était nécessaire à la préservation de l'oeuvre révolutionnaire



après l'échec de la Terreur. Pour l'historien, Bonaparte est à la fois un général qui s'appuie sur l'armée et prend le pouvoir grâce à elle, un fin politique qui assoit son régime sur le soutien des notables qu'il privilégie tout en les contrôlant et enfin un homme de loi qui ne remet jamais en cause le principe d'égalité civile, grande conquête de la Révolution."

Nouveau Monde Editions



Le Centre des Monuments Nationaux organise à l'occasion du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) une exposition au Panthéon (Paris 5ème, RER Luxembourg ou M° Cardinal-Lemoine) intitulée Rousseau et les

Arts ».

Cette très riche exposition nous présente l'écrivain sous un angle assez original, celui de sa relation avec les Arts, à travers des gravures de livres anciens, des tableaux, des statues... L'exposition aborde son rôle dans les querelles musicales de l'époque, il est d'ailleurs possible d'écouter quelques morceaux - composés par Rousseau ou d'autres grands compositeurs de l'époque- sur deux bornes interactives, sa passion pour l'antiquité et ses grands hommes, sa vision de la nature en peinture (et dessins, gravures...), les rapports de l'auteur avec sa propre image, et enfin après son décès, les monuments, et statues érigés à sa mémoire et sa célébration au Panthéon.

Les éditions VENDEMIARE lancent une collection baptisée "Révolutions" et consacrée au phénomène révolutionnaire en tout lieu et en tout temps.

Premiers titres sortis : "La Machine à fantasmies. Relire l'histoire de la Révolution française" de Jean-Clément Martin, le directeur de la collection et "Démolir la Bastille" d'Héloïse Bocher.

"Ecrire l'histoire n'est pas chose facile. Surtout quand on a choisi de s'intéresser à la Révolution française, grande pourvoyeuse d'idéologies, d'images et de fantasmies. Ces inventions et des digressions sont pourtant le socle où s'enracinent mémoires collectives et convictions individuelles. A travers des analyses de cas très concrets, Jean-Clément Martin (professeur émérite de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne) s'interroge sur les non-dits et les impensés à l'oeuvre dès lors qu'on traite du régicide, des meurtres de masse, du peuple, de la nation ou de l'héroïsme."

"Tout le monde sait ce qui s'est passé place de la Bastille le 14 juillet 1789 [...] Un symbole de l'Ancien Régime, de sa justice d'exception et de ses pratiques les plus arbitraires venait de tomber. Mais il n'a pas suffi de prendre la Bastille. Il a aussi fallu, durant deux longues années, la démolir au fil d'un chantier qui a mobilisé en plein coeur de la capitale, un millier d'ouvriers attachés à la destruction des murs et des tours : monceaux de décombres entassés, trafics en tout genre, accidents, rixes, émeutes, querelles de voisinage ont émaillé le quotidien de cette ruhe [...] Ce qui reste saisissant dans cet événement historique et que rend magistralement Héloïse Bocher, c'est la simultanéité des deux processus d'histoire et de mémoire. Dans le même

## Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen formulés par Maximilien Robespierre en 1793

La chute de la royauté le 10 août 1792 a rendu caduque la Constitution monarchique adoptée en 1791 et la mission de la Convention est de doter la France d'une nouvelle constitution.

En février 1793, Condorcet propose, au nom des Girondins, un projet qui renforce le pouvoir exécutif et celui des propriétaires, et la Convention adopte le 29 mai 1793 une déclaration dont l'article 17 stipule : « le droit de propriété consiste en ce que tout homme est maître de disposer à son gré de ses biens, de ses capitaux, de ses revenus et de son industrie ».

Robespierre s'insurge contre une telle définition qui favorise ceux qui veulent accroître toujours plus leurs propriétés au détriment de celle des autres. Pour lui, ce projet girondin favorise les riches et oublie les devoirs de fraternité qui unissent tous les hommes et toutes nations.

Robespierre avait lui-même, dès le 21 avril 1793, proposé son propre projet de déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen devant le club des Jacobins qui l'avait adopté.

Il le présentera (malheureusement en vain) devant la Convention le 24 avril, en insistant sur les quatre articles qu'il propose (VI, VII, VIII, et XIX), concernant le droit de propriété qu'il veut limiter. C'est à cette occasion qu'il déclare à l'Assemblée : « Il ne fallait pas une révolution sans doute pour apprendre à l'Univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de biens des maux et bien des crimes ».

Chacun des 38 articles du projet de Robespierre mérite d'être connu et médité et nous avons pensé utile de publier cette déclaration en plusieurs numéros de notre bulletin :

ARTICLE PREMIER : Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

ART. 2. Les principaux droits de l'homme sont ceux de pouvoir à la conservation de l'existence et de la liberté.

ART. 3. Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales. L'égalité des droits est établie par la nature; la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force, qui la rend illusoire.

ART. 4. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer à son gré toutes ses facultés ; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe, et la loi pour sauvegarde.

ART. 5. Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par voie de la presse, soit de toute autre manière, sont des conséquences si nécessaires du principe de liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

ART. 6. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer à son gré de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.

ART. 7. Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

ART. 8. Il ne peut préjudicier, ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de ses semblables.

ART. 9. Tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

à suivre

### A la recherche de l'auberge l'Ecu d'Artois

Dans un précédent article consacré au passage à Arras de Jean-Jacques Rousseau, nous proposons de marquer d'une plaque l'emplacement de l'auberge de l'ECU D'ARTOIS où fut reçu le célèbre philosophe en janvier 1766.

Sur la foi d'un vieil ouvrage traitant d'Arras aux temps anciens nous avons d'abord cru que cette auberge donnait sur la place Ste Croix à l'angle de la rue du Marché au Filé et de la rue aux Ours et entrepris les démarches. Avant de consacrer définitivement ce lieu bien nous a pris de vouloir nous assurer de son authenticité et c'est aux archives locales de la médiathèque d'Arras qu'on nous a conseillé de consulter les registres de perception des impôts de la ville et cité d'Arras pour cette période (cote CC4).



Y figurent, paroisse par paroisse et rue par rue, les noms et adresses des propriétaires et locataires. Et c'est au numéro 14 de la Vignette (sur la paroisse St Géry qui comptait alors 441 maisons et caves) que nous avons trouvé l'ECU d'ARTOIS appartenant à un certain Philippe de Ransart, imposé pour une livre douze sols. Juste à côté, on trouvait une maison (auberge?) plus importante (imposée pour trois livres quatre sols) appelée la « Coupe d'Or » faisant angle avec la rue des Trois Visages, occupée elle aussi par Philippe de Ransart

La rue de la Vignette, (ou de l'avignette) qui prolongeait la rue du marché au Filé, a aujourd'hui disparu. Bien que la rue du Marché au Filé et la Rue des Trois visages existent encore toutes deux, il serait difficile de situer l'emplacement exact de l'auberge où séjourna Jean-Jacques Rousseau et nous avons dû, à regret, abandonner notre projet.



## ROBESPIERRE VU PAR

### MME DE STAEL

Dans son livre « Robespierre, une passion » (1988), Bertrand Solet évoque la rencontre de Mme de Staël avec Robespierre en mai 1789 à Versailles :

« ... Un jour de mai, [Robespierre] est aussi invité à dîner par le ministre Necker, en reconnaissance sans doute des éloges de sa brochure d'Arras (\*). Ses idées choquent déjà l'égoïsme des nantis. Madame de Staël, la fille de Necker, écrira plus tard, haineusement : « J'ai causé une fois avec lui chez mon père, en 1789, lorsqu'on ne le connaissait que comme avocat d'Arras, très exagéré dans ses principes démocratiques. Il soutenait les thèses les plus absurdes avec un sang-froid qui avait l'air de la conviction et je croirais assez que, dans les commencements de la Révolution, il avait adopté de bonne foi, sur l'égalité des fortunes aussi bien que sur celle des rangs, certaines idées attrapées dans ses lectures et dont son caractère envieux et méchant s'ornait avec plaisir... »

Car il est bien évident qu'on ne peut parler d'égalité sociale sans être envieux et méchant, commente Bertrand Solet.

(\*) il s'agit de son discours « A la Nation Artésienne... » dans lequel il rend hommage à l'intendant des finances de Louis XVI.



#### AUGUSTIN ROBESPIERRE : « AU COMITE DE SURVEILLANCE D'ARRAS »

Voici la seconde des deux lettres inédites d'Augustin Robespierre trouvées aux Archives départementales du Pas-de-Calais (cote 4L/2) que nous signalions dans le numéro 79 (p.6) de l'Incorruptible. Comme la précédente elle est adressée au Comité de Surveillance d' Arras créé deux mois auparavant. Elle est datée du 9 mai 1793 et commence par un tableau très sombre de la situation, notamment à Paris.

( La transcription de cette lettre respecte la quasi absence de lettres majuscules dans ce texte manuscrit)

Paris 7 Mai 93.2 .A.

voire surveillance Républicaine devient chaque jour plus nécessaire. les dangers s'accroissent, l'horizon politique s'obscurcit affreusement ; nos ennemis paraissent puissants dans l'intérieur. c'est surtout contre Paris qu'ils dirigent leurs coups. on veut réduire cette invincible cité par la famine ; les denrées y deviennent rares les approvisionnements s'y font au poids de l'or. les troubles de la vendée qui ne sont pas encore apaisés paraissent nourrir l'espoir des contre révolutionnaires qui sont autour de nous. hier et les jours précédents n'ont pas été aussi calmes que les autres. les petits messieurs se sont rassemblés avec des intentions hostiles. ils prétendent ne rien devoir à la patrie. on en a arrêté plus d'un mille. ils crient à bas les jacobins, la Montagne ; je vous le répète la conspiration existe tou-

jours, elle n'est point arrêtée. le peuple est fatigué de tant de trahisons, il faut espérer qu'il prendra les moyens d'assurer son bonheur de le conquérir, et qu'il fera rentrer pour la dernière fois dans le Néant ses plus cruels ennemis. les bons citoyens ne peuvent plus que former des vœux, leur action n'est point assez forte pour ramener à bord le vaisseau de l'état, si le génie du souverain ne vient au secours de ses mandataires ; tout n'est pas désespéré la Nation est là. elle est vertueuse éclairée, elle veut la liberté, elle la conservera à quelque prix que ce soit. quant à moi, mes concitoyens, je ne changerai point de principes, ils sont ceux des hommes qui désirent la félicité de tous ; quelque soit l'événement mon ame est inflexible ; je mourrai avec le témoignage d'une bonne conscience ; vous êtes dignes, d'être heureux , puisque vous donnez vos soins à la poursuite des scélérats qui font les malheurs de notre commune patrie ; continuez votre pénible carrière, et que les bons citoyens secondent vos efforts

Robespierre Je

Augustin Robespierre  
Comité de Surveillance  
de Paris  
à Paris

**La République une et indivisible, un concept d'actualité ?**

**Georges Sentis,  
président honoraire de l'ARBR**

**Samedi 13 octobre 15h  
à l'Office Culturel d'Arras**

Le 25 septembre 1792, à la Convention, Robespierre proposa que la République française forme *un Etat unique, soumis à des lois constitutionnelles uniformes* : « Il n'ya que la certitude de l'union la plus forte entre toutes les parties de la France qui puisse fournir les moyens de repousser ses ennemis avec autant d'énergie que de succès »

Bien des années plus tard, en août 2011, Eva Joly, au nom d'Europe Ecologie Les Verts, se prononça pour un fédéralisme différencié, pour l'octroi d'un pouvoir législatif étendu aux régions. « *C'est le contre-pied radical du système centralisé unitariste français* ». Et d'ajouter « *La France n'est pas Paris 7ème, la France n'est pas Neuilly* », version moderne de l'affirmation des Girondins : la France n'est pas la Commune de Paris.

Pour éviter de tomber dans un dualisme réducteur, il nous semble indispensable de replacer le concept de *République une et indivisible* dans son contexte,



de rechercher ses racines idéologiques, d'étudier sa postérité au XIX<sup>e</sup> siècle, de le confronter à l'émergence de nouvelles théories politiques : droit à l'autodétermination des peuples, communautarisme, décentralisation... Enfin ne peut-on pas extrapoler la mise en cause par Staline au 12e Congrès du Parti bolchevik en 1923, du chauvinisme de grande puissance (chauvinisme russe) et des nationalismes locaux, au chauvinisme français et aux divers régionalismes, à l'impérialisme idéologique anglo-saxon et au nationalisme français ?

**Jean-Jacques Rousseau  
(1712-1778) :**  
*expériences d'une vie  
et élaboration d'une pensée  
critique*

**Claude Mazauric, historien**

**Samedi 17 novembre 15h  
à l'Office Culturel d'Arras**

A 16 ans, pour échapper à une punition, Jean-Jacques fuit son patron, sa famille et la République de Genève où il est né. Le voici en 1728 sans argent, sans amis, sans appui, à pied sur les routes de la Savoie voisine. Pour obtenir aide et protection, il abjure la religion réformée et se convertit à la religion catholique, rencontre Mme de Warrens, de quinze ans son aînée, qu'il appellera « Maman » et qui sera son amante.



pour mieux se connaître lui-même. Il sera, 300 ans après sa naissance, ce penseur universel de la destinée humaine.

Deviendra-t-il prêtre, maître de musique, précepteur, diplomate au service du roi de France? Il ne poursuit qu'un but : s'instruire de tout, apprendre, toujours davantage, pour mieux connaître les autres,

Claude Mazauric fera suivre sa conférence d'un débat et de la signature de son livre *Jean-Jacques Rousseau à 20 ans. Un impétueux désir de liberté* (Ed. le diable Vauvert, 2011)

ACTUALITES

**La maison de Robespierre, maison des Illustres : « c'est à étudier », dit la mairie**

Nous vous informions dans le bulletin précédent que l'ARBR avait sollicité la municipalité pour que celle-ci entreprenne les démarches afin que la maison de Robespierre obtienne le label « *Maison des Illustres* », mis en place par le précédent ministère de la culture. Réponse : « *Malgré tout l'intérêt que représente l'obtention de ce label pour la ville d'Arras, il apparaît prématuré d'en faire la demande. En effet, la définition du projet culturel de la ville [...] devra préalablement définir les axes de valorisation de cette maison et son projet futur.* »

**Incendie de la maison Saint-Just**

Le 2 juin, la maison de Saint-Just à Blérancourt dans l'Aisne était en partie ravagée par un incendie. L'ARBR a immédiatement assuré de son soutien l'Association pour la sauvegarde de la maison Saint-Just, que préside notre amie Anne Quennedey. Une campagne de souscription a été lancée pour pallier les insuffisances éventuelles du processus de restauration et pour faire en sorte que la maison de Saint-Just ne perde rien de son charme et de son cachet. Pour toute proposition de soutien, on peut contacter l'association :

par courrier (BP 10013, 75921 Paris cedex 19)  
ou à l'adresse :  
asso.st.just@gmail.com